

COACH VOILE SANTÉ (EVS) REFERENTIEL DES FONCTIONS VISEES (ACTIVITES)

A - Description du cadre d'intervention du titulaire de la qualification « Coach voile santé »

Le/La titulaire de la qualification « Coach voile santé » exerce une activité bénévole ou professionnelle, au sein d'une structure affiliée à la FFVoile. Le ou la titulaire de cette qualification encadre les activités voile sport santé dans le cadre des activités mises en place par la structure. L'obtention de cette qualification est requise pour cet encadrement.

Le Coach voile santé accueille et encadre les personnes relevant de la labellisation sport santé ou pratiquant sur prescription médicale dans le respect du Décret n° 2016-1990 du 30 décembre 2016 relatif aux conditions de dispensation de l'activité physique adaptée prescrite par le médecin traitant à des patients atteints d'une affection de longue durée et des règlements fédéraux. En outre, il-elle concourt au développement et favorise la pratique sportive, voir compétitive régulière de ces publics dans le cadre des activités proposées par la structure affiliée.

B - Fiche descriptive des activités du titulaire de la « Coach voile santé »

Les fonctions et les activités exercées par le/la titulaire de la qualification « Coach voile santé » sont les suivantes :

Le Coach voile santé :

- accueille les personnes relevant de la labellisation sport santé et s'assure au moment de cet accueil des précautions à prendre avec chacun des pratiquants,
- informe les pratiquants des conditions de la pratique,
- s'assure des éléments relatifs au test de natation et prend les mesures d'organisation nécessaires en fonction de la présence ou non de ce test,
- Présente et fait visiter la structure.

Le Coach voile santé encadre l'activité voile et de ce fait :

- choisit en accord avec le RTQ les supports et la zone de navigation
- adapte en accord avec le RTQ les ratios d'encadrement au regard du test de natation.
- adapte le temps de navigation aux spécificités du groupe encadré
- s'assure que les précautions devant être prises sont respectées
- met en place une démarche pédagogique adaptée
- adapte le matériel en fonction des besoins
- organise les navigations au regard des attentes des stagiaires et accompagnateurs éventuels
- donne les consignes de sécurité aux stagiaires et aux accompagnateurs éventuels
- assure les manœuvres d'embarquement et débarquement en sécurité pour lui et ses stagiaires.

Le Coach voile santé anime l'activité voile dans sa structure et de ce fait :

- contribue à l'intégration dans le projet du club de l'activité sport santé.
- contribue à l'information auprès des personnes et de leur structure d'accueil

- contribue à la mise en œuvre d'une activité hebdomadaire voile sport santé au regard des possibilités de la structure,
- contribue au développement de la pratique voile sport santé au sein de sa structure en liaison avec les instances régionales et nationales de la voile sport santé,
- contribue à l'adaptation et aux contrôles des matériels au regard du règlement fédéral et de la réglementation.

C - Situation fonctionnelle du/de la titulaire de la qualification « Coach voile santé »

Le Coach voile santé exerce son activité sous la responsabilité du RTQ ou sous sa propre responsabilité si il-elle est RTQ.

D - Prérequis à la qualification « Coach voile santé »

Il-elle est titulaire

- d'un diplôme permettant l'encadrement de la voile à titre bénévole ou professionnel.
- d'une formation aux premiers secours (PSC1 ou équivalent)
- d'une licence « club FFVoile » mention « compétition » ou « pratiquant » en cours de validité.

E – Référentiel de compétence et organisation de la formation à la qualification « Coach voile santé »

Le référentiel de compétences attendues pour assurer les missions du Coach voile santé

1. Assurer l'éducation pour la santé et/ou participer à une éducation thérapeutique : Etre capable d'encourager l'adoption de comportements favorables à la santé.
2. Savoir réaliser l'évaluation initiale de la situation du patient, en incluant l'identification de freins, leviers et de facteurs motivationnels : Etre capable, le cas échéant, d'adapter les évaluations fonctionnelles à la situation de la personne. Evaluation des freins, ressources individuelles, et capacités de la personne à s'engager dans une pratique adaptée aux limitations, par des entretiens et questionnaires spécifiques simples et validés.
3. Etre capable de concevoir, co-construire et planifier un programme d'activité physique individualisé et pertinent qui soit adapté à l'état de santé de la personne : Savoir opérer des adaptations simples sur les activités physiques, dans un objectif de tolérance et d'autonomie dans la pratique.
4. Savoir mettre en œuvre un programme (conduite du programme, évaluation de la pratique, détection des signes d'intolérance et retour vers le prescripteur, savoir individualiser la pratique) : Savoir transformer les APS pour les enseigner (mise en œuvre des apprentissages moteurs et développement des aptitudes), en tenant compte des contraintes associées aux activités physiques en rapport avec des limitations minimales. Savoir évaluer les séances pédagogiques au moyen d'outils adaptés aux déficits des patients (adhésion, motivation, progrès) et leur tolérance.
5. Savoir évaluer à moyen terme un programme (disposer des capacités à dialoguer entre les acteurs, évaluer les bénéfices attendus du programme, retour vers le patient et les autres professionnels) : Etre capable - d'établir un bilan simple et pertinent pour les prescripteurs et les patients, - d'identifier les déterminants des succès et des échecs pour la personne.
6. Savoir réagir face à un accident au cours de la pratique : Etre capable de - sécuriser la zone de l'accident, - collecter et transmettre les renseignements importants sur la situation, l'état du blessé aux services de secours, - agir face à un blessé qui présente une hémorragie externe, une perte de connaissance, un arrêt cardiaque, un traumatisme d'un membre dans le cadre d'une activité sportive, en évitant l'aggravation de l'état du blessé.

7. Connaître les caractéristiques très générales des principales pathologies chroniques :
Connaissances très générales sur - la présentation clinique des principales pathologies chroniques et états de fragilité, - les effets sur les capacités physiques de quelques classes de médicaments couramment prescrits chez ces patients

VOLUMES DE FORMATION :

<i>Formation à distance (MOOC)</i>	<i>Présentiel - Théorique</i>	<i>Présentiel - Pratique</i>
<i>12 heures</i>	<i>16 heures</i>	<i>16 heures</i>
TOTAL volume formation	44 heures	

F - Evaluation de la formation à la qualification « Coach voile santé »

L'évaluation des candidat-e-s s'effectue par :

- Un test de connaissance (questionnaire en ligne établi par la Commission Médicale FFVoile ou questionnaire ARS)
- Une présentation de 10' suivi d'un entretien de 15' devant un jury composé d'un formateur et d'un médecin désigné, s'appuyant sur un dossier décrivant un cycle sport santé dans le cadre d'une structure et d'un public atteint de pathologie au choix du candidat.

G - Certification de la formation à la qualification « Coach voile santé »

La délivrance de la qualification est conditionnée aux résultats favorables de l'évaluation.

L'obtention de la qualification est soumise à requalification tous les 2 ans par une formation de 7 heures organisée sous la forme de retours d'expérience et d'analyse de pratique, ainsi que d'une actualisation réglementaire.

H - Qualification du formateur

Le formateur doit être titulaire au minimum de la qualification « Coach voile santé » et avoir suivi une formation tutorée avec un formateur habilité par la Commission Médicale FFVoile.

Il devra respecter le cahier des charges des éléments de mise en œuvre de la formation.

I - Habilitation des formations

L'habilitation des formations conduisant à la qualification « Coach voile santé » est délivrée par la Commission Médicale FFVoile au regard du respect du cahier des charges.

Les formations habilitées seront inscrites au calendrier national des formations de la FFVoile (sauf formation intégrée à une formation initiale : BPJEPS, ...).